

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 2

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Rapport sur l'activité de la caisse d'assurance «Vols et déprédations» ainsi que sur celle «Responsabilité civile» de la Société romande d'apiculture pendant l'année 1961

A. Vols et Déprédations

Cas annoncés	8
Cas liquidés par paiement de l'indemnité	1
Cas en suspens	2
Cas non prévus par l'assurance	5
Indemnités versées	fr. 681.—
Cas par canton : Vaud 2 ; Fribourg 2 ; Berne 2 ; Valais 2.	

B. Responsabilité civile

Cas annoncés	10
Cas liquidés par le paiement d'une indemnité	3
Cas en suspens	2
Cas non prévus par l'assurance	5
Indemnités versées	fr. 151.60
Cas par canton : Vaud 2 ; Fribourg 3 ; Jura 2 ; Valais 1 ; Neuchâtel 2.	

Concernant l'assurance « Vols et Déprédations » je m'adresse aux apiculteurs possédant plus de 10 ruches, en leur rappelant l'intérêt qu'ils ont de payer les surprimes prévues au règlement de la Romande, soit :

par membre possesseur de	11 à 20 ruches	fr. 1.—
	21 à 30 »	fr. 2.—
	31 à 40 »	fr. 3.—
	41 à 50 »	fr. 4.—
	51 et plus	fr. 5.—

La surprime est à envoyer directement à la Société romande d'apiculture à Lausanne, CCP II 1480.

Devant la gravité de certains cas où la responsabilité civile de nos sociétaires était engagée, le Comité central de la Romande a décidé de doubler le montant des indemnités prévues en cas d'accident. De sorte qu'à partir du 1er janvier ces indemnités sont de : en cas de mort d'une seule personne par cas au lieu de 50 000 fr.,

100 000 fr. ; en cas de mort de plusieurs personnes par cas au lieu de 150 000 fr., 300 000 fr. ; en cas des dégâts matériels au lieu de 10 000 fr., 20 000 fr.

La Romande qui payait jusqu'à présent une prime annuelle de 30 cts par membre en paiera une de 40 cts. Cette assurance est gratuite pour nos membres, la prime à verser à la Cie d'assurance La Winterthur étant à la charge de la Romande.

Bonne année, chers collègues, dans votre famille et dans votre rucher. Que la récolte de 1962 soit aussi riche que celle de 1961 a été minable.

Broquet

Quelques enseignements de la Grèce apicole

Le magnifique pavillon de la Grèce, hôte d'honneur du 42e Comptoir Suisse de Lausanne en 1961, est encore présent à la mémoire de tous les visiteurs de cette importante manifestation nationale.

Dans un précédent article nous avons déploré l'absence totale d'indications relatives à l'apiculture en Grèce. Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de l'attaché commercial de l'Ambassade royale de Grèce à Berne, et de celle de M. G. Selianakis, directeur de l'Union coopérative des associations d'apiculteurs à Athènes, nous avons obtenu différents renseignements susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

La Grèce, pays de 8 300 000 habitants avec une superficie de 131 000 km² (trois fois la Suisse) dont 36 000 seulement sont cultivables, jouit à la fois, dans le sud du pays, d'un climat méditerranéen et, dans le nord, d'un climat continental. La température moyenne varie de 15 à 19 degrés. Pays ensoleillé par excellence, la partie cultivable possède un sol convenant plus spécialement à la culture du tabac et du coton, le premier étant le produit national numéro un.

Indépendamment de ces deux cultures intensifiées, la flore de la Grèce est riche et variée et donne à l'apiculture des possibilités d'extension. De même que dans tous les secteurs de l'économie grecque actuellement en plein développement, l'apiculture enregistre chaque année une augmentation d'environ 2000 colonies. C'est dire que dans ce pays où le soleil est roi, le climat favorable à l'élevage des abeilles, les apiculteurs, malgré les exigences de la clientèle, le prix relativement bas du miel, les maladies qui, elles aussi, n'épargnent pas le rucher grec, persévèrent et cherchent à tirer de la nature toutes les valeurs offertes, parfois au prix de gros efforts.

Sur 46 000 personnes s'occupant d'apiculture, 10 000 environ sont à considérer comme des professionnels ; 94 coopératives apicoles groupent 7000 membres environ.

On compte dans le pays 700 000 ruches, dont 300 000 du type ancien, système fixe, et 400 000 à cadres mobiles, système Langstroth pour la plupart. Après la dernière guerre et plus spécialement en 1945, l'apiculture, pour reprendre haleine, a dû importer une certaine quantité de ruches que l'industrie ne pouvait fournir. Cette même industrie satisfait aujourd'hui la demande annuelle de 40 000 ruches destinées, d'une part, au remplacement du système fixe par le mobile et, d'autre part, à l'extension de l'apiculture.

Si la récolte moyenne des ruches à système fixe est de 4 kg. seulement, pour 12 kg. pour les ruches à cadres mobiles, l'on comprend aisément que nos collègues grecs s'empressent de moderniser leurs ruchers.

Le prix du miel n'est pas uniforme comme c'est, de façon générale, le cas en Suisse. Sa cote dépend de sa qualité et c'est ainsi que le miel de thym se vend en gros 3 fr. 10 le kg., soit le double environ de celui du sapin ou du pin. Le miel des autres fleurs vient en second rang, prix : 2 fr. et celui de bruyère en dernier rang, prix : 1 fr. 30 le kg. Par un mélange soigné, tous ces miels s'écoulent à des prix intermédiaires tout en donnant satisfaction à la clientèle.

Sur les 6000 tonnes de miel que produit le rucher grec, 1800 tonnes sont consommées par les apiculteurs et leurs familles, soit 39 kg. par famille ; 200 tonnes sont exportées (4 tonnes seulement en Suisse, en 1960, au prix de 3 fr. 96 le kg.), et 4000 tonnes sont offertes au commerce intérieur.

La variété de la végétation, les nombreuses montagnes et vallées aux altitudes diverses, favorisent dans une notable mesure l'apiculture pastorale. On estime chaque année qu'environ 200 000 ruches sont transhumées, soit un peu moins du tiers du cheptel.

L'organisation pour la vente du miel groupant 94 coopératives apicoles à Athènes, le « Melissokomiki », joue un rôle de premier plan pour l'écoulement des produits. Les apiculteurs, sous la surveillance et le contrôle des autorités, livrent leur miel à la centrale ; on ne tolère pas que, sous prétexte de livrer un miel de couleur plus claire et plus limpide, les éléments les plus précieux qu'il renferme, tel le pollen par exemple, soit tamisé à outrance. Pour l'exportation, un sévère contrôle par les autorités est exercé.

Le « Melissokomiki » présente son miel plus spécialement sous deux dénominations distinctes : 1. *Ariston*, qui signifie « excellent » et provient uniquement de la fleur de thym dont les célèbres montagnes de l'Hymette (sud d'Athènes) sont couronnées ; 2.

Eclecton, qui signifie « choisi » et provient d'une floraison très variée de fleurs sauvages croissant en abondance dans les montagnes de la Grèce méridionale.

De ce qui précède, il faut admettre qu'en Grèce, comme en Suisse, l'écoulement du miel est, qu'on le veuille ou non, tributaire des goûts d'une clientèle dont les exigences sont toujours accrues. Si la Suisse ne bénéficie pas au même degré des avantages du soleil qui brille en Attique, le produit de nos ruchers représente tout de même une réelle valeur. Par un sérieux dans la présentation et peut-être aussi par des mélanges réussis de miels d'essences différentes, arriverons-nous à maintenir à la production indigène la place d'honneur qui lui revient. La concurrence des miels étrangers en Suisse est une réalité ; il appartient aux organisations de se maintenir à la hauteur des circonstances.

L'histoire de la Grèce antique est liée aux bienfaits de ce produit naturel qu'est le miel. Il est réjouissant de constater qu'aujourd'hui encore les apiculteurs grecs prennent au sérieux les enseignements de leurs ancêtres : Démocrite, Anacréon et Hippocrate, qui déclaraient devoir leur longévité (plus de cent ans) à l'usage régulier du miel de thym de l'Hymette.

Les renseignements obtenus nous permettent en effet d'admettre que la consommation annuelle de l'apiculteur et de sa famille est d'environ 39 kg., représentant à peu près le 30 % de la récolte.

A l'instar de nos collègues grecs, qui se souviennent du passé en mettant généreusement sur la table familiale ce merveilleux produit qu'est le miel, sachons nous aussi nous rendre à l'évidence des choses et admettre qu'en tout premier ressort, nos tables à leur tour, doivent s'honorer de notre merveilleux miel suisse.

G. Matthey.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour février 1962

Laissez, mon cher débutant, vos ruches encore bien tranquilles car la saison du repos hivernal continue pour vos abeilles ; si vous l'aviez par hasard oublié, nous vous le rappelons. Savez-vous que le calendrier républicain avait placé février sous l'égide de deux mois aux noms poétiques : pluviôse et ventôse. Aussi en février, tenez vos colonies à l'abri de ces deux méchantes hydres.

C'est encore le moment de traiter les ruches au Frow pour ceux

qui ne l'auraient pas encore fait. Consultez et conformez-vous aux indications parues dans le numéro de décembre 1961, sous cette même rubrique.

Dernièrement un heureux hasard m'a fait rencontrer un vieil apiculteur jurassien qui peut s'honorer de voir remonter ses quartiers de noblesse apicole à la fin du siècle dernier. C'est un de ces modestes artisans de village, largement pourvu de malice et de bon sens qui a toujours conduit son exploitation apicole avec succès. Comme il était menuisier-né, il s'est aussi spécialisé, au cours des longs hivers, dans la fabrication des ruches, cadres, nourrisseurs, etc., matériel qui était d'une facture irréprochable. Aujourd'hui l'âge a ralenti son activité, mais non son intérêt pour les « aichattes » comme il appelle ses amies les abeilles. Voici le conseil que ce maître chevronné m'a chargé de vous transmettre.

« N'oubliez surtout pas de rappeler encore une fois, aux heureux débutants, qu'ils doivent procéder à une sérieuse révision de tout leur matériel apicole avant que ne commence le travail au rucher, car la saison commencée, ils devraient s'en remettre à une improvisation regrettable ou à la négligence, ce qui entraînerait de graves conséquences pour les années à venir. »

A ce conseil, je joins les miens. Il faut revernir ruches ou ruchers, s'ils ont souffert de l'injure du temps, préparer les ruches qui feront l'objet d'un peuplement par transvasement à la fin de l'hiver et celles qui serviront de réserves pour y abriter de nouvelles populations, nucléi ou essaims.

Le printemps là, vous seriez débordé, ne remettez pas à plus tard, vérifiez partitions, planchettes, cadres, coussins, nourrisseurs qui doivent être à disposition le moment venu.

Dès maintenant la ponte va augmenter et, avec elle, le besoin en nourriture albuminée. Si vous craignez que les provisions de pollen ne soient pas suffisantes, ayez recours à un produit de remplacement. Il en existe de très bons que vendent différentes maisons, il suffit de consulter la réclame paraissant dans notre journal.

Il s'agit aussi de veiller à ce que les provisions ne viennent pas à manquer, ce qui entraînerait la mort des colonies ou compromettrait leur développement, créant ainsi des non-valeurs.

Commandez assez tôt les provisions stimulantes solides que vous placerez sur ou dans les ruches en prenant soin de ne pas déranger ni refroidir les abeilles.

Février marque aussi le timide réveil de la nature avec des alternances d'avance et de recul. Le moment est venu de contrôler les premiers apports de pollen et peut-être de miel ; tour à tour, les abeilles visiteront les chatons du coudrier (noisetier), du saule-marsault, de la verne (aulne) et du tremble, ou les premières fleurs :

crocus et perce-neige. Si vous voulez travailler avec intérêt et profiter de vos observations, faites des relevés phénologiques en notant, jour après jour, les noms des plantes visitées, ligneuses et herbacées. Vous pourrez, en cours de saison, les communiquer au préposé chargé des pesées et des observations qui vous en saura gré.

Un apiculteur m'a demandé récemment la densité du miel et un moyen facile de la déterminer. C'est avec plaisir que j'y répondrai.

En premier lieu, nous allons préciser la notion de densité en empruntant sa définition au dictionnaire Larousse.

Densité : Rapport du poids d'un certain volume d'un corps à celui du même volume d'eau (ou d'air, pour les gaz).

Pour déterminer en conséquence la densité du miel, nous procédons comme suit :

1. Prendre une boîte, la peser (tare) puis ajouter exactement 1 kg. de miel.

2. Prendre une deuxième boîte semblable à la première, la peser, puis verser de l'eau jusqu'à la hauteur du miel de la première. Ensuite déterminer le poids de l'eau (poids brut moins la tare).

$$\text{Ce qui donne : Densité} = \frac{1 \text{ kg. de miel}}{\text{poids de l'eau}}$$

Pour le miel de ma récolte 1961, cela me donne :

$$\frac{1 \text{ kg.}}{0,657 \text{ kg.}} = 1,522$$

Le rapport approximatif du poids du miel à celui du poids du même volume d'eau est de 3 à 2, ce qui revient à dire que le miel est environ une fois et demie plus lourd que l'eau.

Il est conseillé aux débutants de déterminer, puis de noter chaque année la densité de leur miel. Pour des profanes, l'approximation que donnent trois décimales est suffisante.

La comparaison des diverses densités obtenues permettra de tirer quelques conclusions intéressantes sur la valeur des miels, sur leur degré de concentration.

Pour terminer ces brèves notes, je vous rappelle que c'est le moment de déplacer les colonies sur de courtes distances en évitant, cela va de soi, tout heurt qui pourrait désagréger la grappe.

A tous, je dis bon travail et au prochain mois.

Courrendlin, le 18 janvier 1962.

Louis Gassmann.